



T +33(0)388412560

www.coe.int

pressunit@coe.int

Réf. DC 129(2011)

Vous protéger et protéger vos droits : la Convention de Budapest sur la cybercriminalité dix ans après son adoption

Strasbourg, 15.11.2011 – Dix ans après son adoption, la Convention de Budapest demeure le seul traité international accepté qui protège la liberté, la sécurité et les droits de l'homme sur internet. Les acquis et les défis seront examinés lors de la conférence annuelle du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité qui se tiendra les 21 et 22 novembre à Strasbourg et sera suivie d'une réunion spéciale marquant le dixième anniversaire de la convention, le 23 novembre.

« Etablir des règles efficaces pour un espace que tout le monde utilise mais qui n'appartient à personne est une tâche très exigeante. Cela étant, des règles sont nécessaires pour porter la liberté à son maximum et réduire au minimum les risques de navigation dans le cyberspace », a déclaré le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, avant cet anniversaire.

A ce jour, [55 pays ont signé et ratifié](#) la convention ou ont été invités à y adhérer. Plus de 120 pays coopèrent avec le Conseil de l'Europe pour renforcer leur législation et leurs moyens d'action face à la cybercriminalité.

La convention a eu des effets au niveau mondial. Elle a permis de renforcer la législation des pays sur la cybercriminalité et de l'harmoniser, d'accroître l'efficacité de la coopération internationale pour enquêter sur les infractions et lancer des poursuites, et de favoriser les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

A cette occasion, le Conseil de l'Europe réunira des experts du monde entier représentant des gouvernements, la police et le secteur d'internet.

Dans le cadre d'une série d'ateliers qui se tiendront les 21 et 22 novembre, les quelque 250 participants examineront :

- les mesures efficaces contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à leur encontre
- les stratégies en matière de cybercriminalité : éléments essentiels et bonnes pratiques
- la mise en place d'unités spécialisées en matière de criminalité et de points de contact opérant 24 h sur 24, 7 jours sur 7 (**atelier non ouvert à la presse**)
- le renforcement des capacités : les résultats des projets de coopération technique.

Interviendront lors de la séance du 23 novembre qui commémorera l'anniversaire de la convention le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, le procureur général de l'Australie, Robert McLelland, le coordonnateur des questions de cybersécurité de la Maison Blanche, Howard Schmidt, le ministre délégué chargé de la criminalité et de la sécurité, ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni, James Brokenshire, le Secrétaire d'Etat de la Hongrie, Károly Konrád, et le coordinateur des questions de cyberspace du Département d'Etat des Etats-Unis, Christopher Painter.

Informations pratiques :

- La conférence est ouverte à la presse et sera retransmise en direct sur internet (discussions en salle 1 uniquement et commémoration du dixième anniversaire dans l'hémicycle) : <http://tv.coe.int/webcast>.
- La salle de presse sera accessible pendant toute la conférence (salle 4, 2^e étage).
- Des entretiens peuvent être menés sur place ou par téléphone.

Pour plus d'informations et pour le programme : www.coe.int/cybercrime

Contact presse :

Estelle Steiner, tél. +33 (0)3 88 41 33 35, portable +33 6 08 46 01 57,
estelle.steiner@coe.int